

Image not found or type unknown



Loi du parlement européen, la fibromyalgie et cpam

Par **vero040**, le **08/09/2010** à **17:35**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir si une loi a été voté au Parlement Européen concernant la reconnaissance d'une maladie, la CPAM doit-elle honorer celle-ci. rnrnDans le texte il est mentionné ceci : rn"*Par conséquent, la version actuelle de la Classification Internationale des Maladies (CIM-10) comprend larnfibromyalgie (Code M79.7) et il n'y a pas de raison de refus de traitement dans tout État membre sur la base d'unernexistence supposée non de la maladie comme dans le passé*"rnrnLe problème est que la CPAM de Lyon ne reconnait pas la fibromyalgie comme maladie et nous essayons constamment des insultes.rnrnJe veux savoir si je peux déposer plainte contre l'organisme avec cette avertissement légal.rnrnMerci